



# BUREAU DU COMITE DE DIRECTION

## PROCES-VERBAL

REUNION du 16 SEPTEMBRE 2021 PAR EMAIL

**Présidence:** BROSSARD Christophe

**Présents :** BASTGEN Patrick, BONNET Philippe,

**Assiste :** DURAND Fabrice (Directeur Administratif).

### 1.1- Entente

Fabrice DURAND informe le Bureau des demandes d'entente suivantes dans les compétitions seniors qui débutent en D4 et D5.

Considérant les dispositions de l'article 7 des R.G. des championnats départementaux féminins et de l'article 14 du Règlement des championnats jeunes du District qui indiquent :

- qu'une équipe en entente senior ne peut être engagée qu'à la seule condition que chaque club la composant présente au moins 2 licenciés de la catégorie.

Considérant les lois du jeu indiquant le nombre minimum de joueurs pour engager une équipe :

- 8 joueurs pour une équipe Foot à 11.

Considérant l'état des effectifs par clubs par catégories à ce jour,

| Catég.  | Compét. | Clubs   | Dénomination          | Avis du Bureau  |
|---------|---------|---|-----------------------|---|
| Seniors | D4      | LA CELLE ST AVANT, POUZAY                                       | LA CELLE/POUZAY Ent.1 | 18 licenciés à LA CELLE ST AVANT.<br>11 licenciés à POUZAY.<br>Avis favorable.  |
| Seniors | D4      | LUYNES 2, FONDETTES 3   | LUYNES Ent.3          | 39 licenciés à LUYNES.<br>42 licenciés à FONDETTES.<br>Avis favorable.  |
| Seniors | D4      | PERNAY 2, LATHAMBILLOU  | PERNAY Ent.2          | 24 licenciés à PERNAY.<br>2 licenciés à LATHAMBILLOU.<br>Avis favorable.  |
| Seniors | D5      | ORBIGNY-NOUANS 2, GENILLE 2, LOCHE s/INDROIS 1                  | ORBIGNY Ent.2         | 11 licenciés à ORBIGNY-N.<br>21 licenciés à GENILLE.<br>1 licenciés à LOCHE s/INDROIS.<br>Avis favorable pour GENILLE et ORBIGNY.<br>Vu que le club de LOCHE s/INDROIS ne compte qu'un 1 seul licencié, le Bureau met en attente son avis. La première journée de D5 est reportée.                              |
| Seniors | D5      | YZEURES-PREUILLY 3, CHARNIZAY 2, MARTIZAY-MEZIERES TOURNON (36) | YZEURES-PR. Ent3      | 45 licenciés à YZEURES.<br>16 licenciés à CHARNIZAY.<br>37 licenciés à MARTIZAY.<br>Avis favorable. Le Bureau donne son accord pour l'équipe 3 de MARTIZAY soit en entente avec cette équipe. Les équipes supérieures de MARTIZAY évoluent dans l'Indre. Il faudra respecter les restrictions de participation. |

Le Bureau rappelle que les clubs indiqués en premier dans le nom de l'entente sont les clubs détenteurs des droits sportifs.

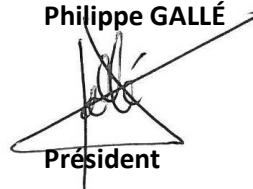
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

**Patrick BASTGEN**



**Secrétaire général**

**Philippe GALLÉ**



**Président**